



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°077

**OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS DE 3ÈME
CATÉGORIE**

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L 2212-2,

Vu les articles L 3331-1, L3334-2, L3332-1-1 et L3332-11 du code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2017,

Vu la demande de Monsieur Gaëtan OBLINGER président de la société L'EAU BLINGER domiciliée 91 rue Robert Bunsen 57460 BEHREN-Lès-FORBACH sollicitant l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson de 3^{ème} catégorie sur le marché du dimanche matin,

Vu l'autorisation de vente de boissons alcoolisées à emporter – petite licence à emporter délivrée à la société L'EAU BLINGER

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la vente et la dégustation de boissons alcoolisées sur le territoire communal,

ARRETE

Article 1: L'EAU BLINGER est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons relevant de la 3^{ème} catégorie sur le marché communal du dimanche matin ainsi que sur les marchés de Pâques et de Noël qui se déroulent sur la place d'Aumale.

Article 2 le présent arrêté devra être affiché par le demandeur lors de chaque marché de façon visible et devra être présenté sur réquisition des services de gendarmerie et de police municipale.

Article 3 La réglementation de vente d'alcool devra être respectée et en particulier l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs.

Article 4 La Secrétaire générale de Mairie et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Chantilly, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- La société L'EAU BLINGER
- Le responsable du service technique communal

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 19 mai 2025.

Le Maire,

François LANCERAUX

